

ARRETE MUNICIPAL N°50/2025

Portant fermeture temporaire du Gymnase André APPEL
Pendant les travaux de remplacement de l'éclairage

Le Maire de la commune de FOLSCHVILLER

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-3, L2212-5, L2212-23 et L2212-29 ;

Vu l'article L181-38 et l'article 131-3 du Code des Communes ;

Vu les textes réglementaires d'applications formant ensemble du Code de la Route ;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs de Police conférés aux Maires en matière de circulation ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés en date du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu les travaux de remplacement de l'éclairage du Gymnase André APPEL rue d'Usson du Poitou ;

Considérant que pour la sécurité des personnes et des biens, il convient de fermer temporairement le Gymnase André APPEL ;

ARRETE

Article 1^{er} : A partir du lundi 22 décembre 2025 et jusqu'au vendredi 02 janvier 2026 inclus, l'accès au Gymnase André APPEL sera strictement interdit au public pendant les travaux de remplacement de l'éclairage.

Article 2 : La signalisation des prescriptions visées à l'article ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par les services de la ville.

Article 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller, tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FOLSCHVILLER
- Monsieur COLANTONIO et M. GULDNER – Adjoints au Maire -
- Monsieur LAUER Sylvain – Responsable Service Technique - Lieutenant des Pompiers de Folschviller
- Madame APPEL Rita – Service Technique
- Société ELECTRON – 3 rue Victor Schoelcher – 57730 FOLSCHVILLER -
- Police Municipale
- Affichage Mairie
- Registre des arrêtés Municipaux

Fait à Folschviller, le 22 décembre 2025

Le Maire,
Didier ZIMNY

